

Dossier technique sportif des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

Golf

DATE :

La compétition de golf des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002 est prévue pour les dates provisoires suivantes : du 29 au 31 juillet 2002.

SITE SPORTIF :

La compétition de golf des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002 aura lieu au club de golf Larter's.

ÉPREUVES :

Seront inscrites au programme de la compétition de golf organisée dans le cadre des JAAN des parties individuelles masculines et féminines regroupées selon les catégories d'âge suivantes : bantam, midget, juvénile, junior, senior et maîtres. Des frais de 150,00 \$ seront imposés à tous les golfeurs de niveau senior; pour ce qui est des golfeurs de niveau junior, ils auront à payer des frais de 100,00 \$.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Tous les golfeurs, quel que soit leur groupe d'âge, joueront suivant le format de partie par coups.

OFFICIELS :

Tous les officiels seront nommés par la Société hôte et approuvés par l'organisme de réglementation Manitoba Golf Association.

PARTICIPANTS :

Nombre d'athlètes :

Chaque province, territoire et État peuvent inscrire deux (2) participants et deux (2) participantes dans chacune des catégories d'âge suivantes : bantam, midget, juvénile, junior, senior et maîtres. La catégorie des maîtres regroupe des golfeurs âgés d'au moins 50 ans. Il s'agit ainsi d'athlètes nés en 1952 ou avant.

Nombre d'entraîneurs :

Chaque province, territoire et État peuvent accréditer deux (2) entraîneurs et un (1) gérant au sein d'une même formation d'équipe. Le personnel doit être composé d'au moins une (1) femme.

RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION :

La compétition de golf se déroulera conformément à la version la plus récente des règlements prescrits par la Fédération internationale de golf amateur et adoptés par l'Association royale de golf du Canada.

EXIGENCES RELATIVES AU TERRAIN DE JEU / ÉQUIPEMENT :

Mise à jour : le 26 juin 2001

Dossier technique sportif des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

Golf

Les golfeurs doivent fournir leur propre équipement (bâtons et balles). Tout l'équipement doit être conforme aux règlements de l'Association royale de golf du Canada.